BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5681

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Extrait de jugement

Date : 27 mars 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 45 RUE DANTON.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 45, rue Danton, 13003 Marseille.
Complément de jugement : Par Ordonnance du 27 mars 2026 rendue par Mme la Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de Marseille sous le visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée, la SELARL AJASSOCIES, prise en les personnes de Maître Franck MICHEL et de Maître Nicolas DESHAYES, a été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire de la copropriété dénommée "SDC 45 RUE DANTON". 45 rue Danton - 13003 Marseille. Les créanciers de cette copropriété sont invités à déclarer, dans un délai de trois (3) mois à compter de la publication de l'avis au BODACC, leurs créances à l'étude située : AJASSOCIES, Maître Franck MICHEL, 54 cours Pierre PUGET, 13006 Marseille. Les créanciers sont avisés que l'exigibilité des créances est suspendue pendant une durée de 12 mois à compter de l'Ordonnance et qu'elle peut être prorogée jusqu'à 30 mois sur demande formulée par requête de l'Administrateur Provisoire. N° RG : 25/00601